
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014- 400 DU 21 JUILLET 2014

portant nomination de l'Officier de Liaison de la Direction des Services de Liaison et de Documentation près l'Unité Régionale de Fusion du Renseignement (RIFU) à Abuja.

DIFFUSION RESTREINTE

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°86-013 du 26 février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat ;
- Vu** la loi n°90-016 du 18 Juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi 2005-043 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°96-402 du 17 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République ;
- Vu** le décret n°92-5 du 22 janvier 1992 portant création et attributions de la Direction des Services de Liaison et de Documentation ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-196 du 03 Juillet 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- Vu** le décret n° 2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** le décret n°2012-248 du 08 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n°98-190 du 11 mai 1998 portant statut particulier du Corps des personnels des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Vu** le décret n°113/PR/MFPTAS/MAE du 08 juillet 1964 portant liste des emplois susceptibles d'être créés dans les postes diplomatiques et consulaires ;
- Vu** le décret n°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes qui l'ont modifié ;
- Vu** le Mémoire d'Entente signé à Yaoundé le 09 juin 2014 portant création de l'Unité Régionale de Fusion du Renseignement (RIFU) ;
- Vu** le décret n° 2014-399 du 21 juillet 2014 portant création du poste d'Officier de liaison de la Direction des Services de Liaison et de Documentation près l'Unité Régionale de

Fusion du Renseignement (RIFU) ;

Vu l'Arrêté n°094/PR/CAB du 23 juillet 1997 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction des Services de Liaison et de Documentation ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 31 mai 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Le **Chef de Bataillon OGOUMMA Charles**, de la Direction des Services de Liaison et de Documentation, est nommé Officier de Liaison de la Direction des Services de Liaison et de Documentation près l'Unité Régionale de Fusion du Renseignement (RIFU) à Abuja, République Fédérale du Nigéria.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la prise de fonction de l'intéressé.

Fait à Cotonou, le 21 juillet 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires Etrangères,
de l'Intégration Africaine,
de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Dr Boni YAYI.-

Nassirou BAKO ARIFARI.-

Jonas GBIAN.-

Le Ministre de la Défense Nationale,

Denis ALI YERIMA.-

AMPLIATIONS : PR 6 MDN 2 MEF 2 MAEIAFB 2 SGG 4 DSLD 1 DC/MIL/PR 1 INTERESSE 1.